



L'Initiative (Expertise France) lance un nouveau fonds d'appui dédié aux organisations de la société civile du Bénin, de Djibouti, de Guinée Conakry, du Tchad et du Togo

Le 3 mai dernier, L'initiative (Expertise France) a lancé un nouveau fonds d'appui dédié à la Structuration des Organisations de la Société Civile : Financement, Impact et Accompagnement (SOFIA).

Les objectifs

Dans le cadre de la contribution française au Fonds mondial et plus spécifiquement à la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie, ce nouveau dispositif baptisé SOFIA a pour objectif d'appuyer les organisations de la société civile (OSC) locales afin de favoriser leur participation active à la lutte contre les pandémies (VIH, tuberculose et paludisme), au renforcement des systèmes de santé (y compris communautaires) et à la lutte contre les inégalités de genre et pour les droits humains.

Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

1. Permettre aux OSC appuyées d'accéder à des financements plus importants de la part de partenaires nationaux, régionaux ou internationaux ;
2. Accompagner les OSC à mener des activités et/ou projets pertinents pour lutter contre les trois maladies et renforcer les systèmes de santé en intégrant une approche genre ;
3. Renforcer les OSC dans leur capacité de plaidoyer et viser l'obtention des avancées substantielles dans leur domaine d'activité en matière de santé publique, y compris sur le genre et les droits humains.

Un dispositif d'appui multiforme

Le dispositif SOFIA est autant un appui financier qu'un accompagnement technique et personnalisé.

Un appui financier :

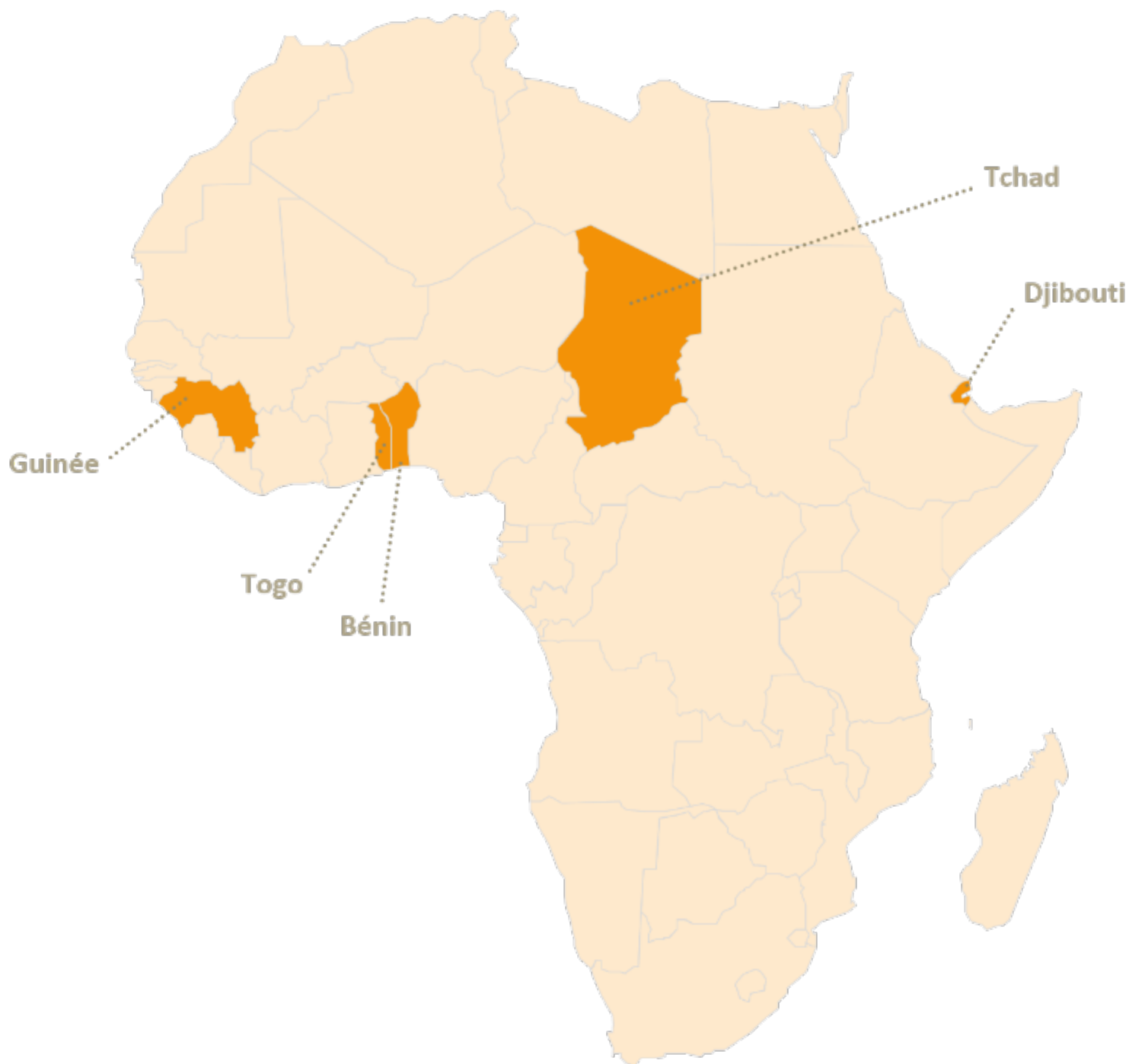
- Une subvention comprise entre 50 000 et 75 000 € sur une période de 15 mois renouvelables 3 fois maximum (c'est-à-dire, jusqu'à 5 ans d'appui au total) ;
- Cette subvention permet de couvrir des frais de fonctionnement, des ressources humaines et des activités.

Un accompagnement personnalisé :

- Les organisations bénéficieront dans un premier temps d'un diagnostic initial à la fois d'un point de vue organisationnel et dans le domaine opérationnel et technique (santé publique, maladies infectieuses, genre, etc.) ;
- Un renforcement de compétences et des capacités sera ensuite mis en place par l'intermédiaire d'assistances techniques sous diverses formes (expertise résidentielle, appui ponctuel ou perlé, formations, etc.) ;
- Les organisations sélectionnées seront accompagnées de manière rapprochée par l'équipe du dispositif SOFIA pour la mise en œuvre de la subvention (notamment pour les rapports et le suivi financier).

Les pays éligibles et organisations ciblées

Pour bénéficier éventuellement de l'appui de ce nouveau dispositif, vous devez être obligatoirement une OSC active dans la santé et basée dans un des 5 pays prioritaires pour l'aide extérieure française à savoir : Bénin, Djibouti, Guinée, Tchad et Togo. Après 2023, d'autres pays de la région (Afrique subsaharienne francophone) pourraient être inclus.



Afin d'être éligibles, les organisations doivent répondre aux critères suivants :

- Géographie : L'organisation candidate doit être enregistrée et active dans un pays éligible au dispositif SOFIA : Bénin, Djibouti, Guinée, Tchad et Togo ;
- Statut : Être une OSC, c'est-à-dire une organisation indépendante du gouvernement et à but non lucratif ;
- Enregistrement : Être une personne morale ayant son conseil d'administration / son comité dirigeant et son siège enregistré dans un pays éligible ;
- Durée d'existence légale : L'organisation doit avoir au moins 2 ans d'existence légale ; –
- Ressources humaines : L'organisation doit se composer d'au moins trois personnes (salariées et/ou bénévoles) ;
- Financier : L'organisation doit disposer d'un budget annuel compris entre 50 000 et 250 000 € (total dépenses 2021 comme indiqué dans le rapport financier global 2021 de l'organisation).

Les grandes étapes du dispositif

1. Appel à manifestation d'intérêt (AMI) et pré-sélection des organisations ;
2. Diagnostic initial des organisations présélectionnées avec recommandation sur la pertinence d'un appui et proposition d'un plan d'assistance technique ;
3. Sélection définitive des organisations ;
4. Contractualisation et versement de la subvention ;
5. Mise en œuvre des assistances techniques et appui à la mise en œuvre de la subvention ;
6. Audit financier de la subvention.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert du 3 mai 2023 au 14 juin 2023 à 12h (heure de Paris). L'ensemble des questions relatives à cet appel à manifestation d'intérêts (AMI) doivent être envoyées à l'adresse sofia.linitiative@expertisefrance.fr, par courriel uniquement, au plus tard le 4 juin 2023.

Notez également qu'une importante session d'information virtuelle aura lieu le 24 mai 2023 de 10h à 12h (heure de Paris). Pour participer à la session, inscrivez-vous obligatoirement ici : <https://expertise-france.formalto.app/Xks4LwKB6D>

Pour en savoir plus sur l'Appel à Manifestation d'intérêt du dispositif SOFIA : <https://www.initiative5pour100.fr/projet/appel-manifestation-dinteret-au-dispositif-sofia-de-linitiative>

À propos de L'Initiative

Créée en 2011 et mise en œuvre par Expertise France, L'Initiative est un laboratoire d'idées et un dispositif technique de la politique française de coopération internationale dans la lutte contre les pandémies. Modalité de contribution indirecte de la France à l'écosystème du Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, elle appuie des programmes à moyen terme à visée catalytique, afin de faire évoluer les pratiques et les politiques de santé. Mieux encore, elle accompagne les acteurs locaux et nationaux, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes de lutte contre les pandémies. Très concrètement, la mise en œuvre de L'Initiative s'articule à ce jour en trois axes centraux : assistance technique, projets d'intervention ou de recherche opérationnelle et L'Accélérateur.

Pour en savoir plus : <https://www.initiative5pour100.fr/>
[Read More](#)
